



PROGRAMME DE TRAVAIL HORS CAMPUS ATTESTATION ET AUTORISATION DE L'ÉTUDIANT

IMM
5582
(04-2006)
Français

Le présent document décrit les critères d'admissibilité et les directives générales du programme de travail hors campus pour les étudiants étrangers. Il est important que vous lisiez et que vous compreniez les critères d'admissibilité et les conditions du permis de travail énoncés dans le guide de l'étudiant.

N° ID du client de CIC

Nom de famille

Prénom(s)

ATTESTATION DES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT

En signant la présente attestation, je certifie que :

- J'ai étudié à plein temps dans un établissement participant et j'ai maintenu des résultats scolaires satisfaisants (voir le guide) dans le cadre de mon programme d'études pendant **au moins** six des douze mois précédant ma demande de permis de travail hors campus;
- Je possède un permis d'études valide;
- Je ne bénéficie pas d'une bourse ni du Programme des bourses du Commonwealth du Canada ni du Programme de prix du gouvernement du Canada, programmes financés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI);
- Je ne suis pas subventionné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI);
- Je n'ai jamais enfreint les conditions et les exigences en matière d'admissibilité relativement à un permis de travail hors campus;
- Je ne participe pas à un programme d'échange;
- Je comprends que les permis de travail pour les stages/placements coop et les permis de travail hors campus ne sont pas interchangeables.

De plus, si je reçois un permis de travail :

- Je posséderai un permis d'études valide pour toute la durée du permis de travail;
- Je resterai étudiant à plein temps dans un établissement participant;
- Je maintiendrai des résultats scolaires satisfaisants dans le cadre de mon programme d'études;
- Je ne travaillerai que le nombre d'heures autorisé inscrit sur mon permis de travail, soit jusqu'à 20 heures par semaine pendant la session ou l'année scolaire ou à plein temps pendant les relâches (c.-à-d. les relâches d'hiver, du printemps et d'été).

Si, après avoir reçu un permis de travail, je cesse d'être admissible (c.-à-d. si je ne suis plus étudiant à plein temps, que je n'ai pas des résultats scolaires satisfaisants, ou encore que j'ai été transféré dans un établissement qui ne participe pas au programme) :

- J'aviserai mon employeur que je ne suis plus autorisé à travailler;
- Je remettrai mon permis de travail à CIC.

Si je change d'établissement d'enseignement participant, je demanderai que le représentant désigné de l'ancien établissement d'enseignement (RDEE) envoie mon Formulaire de vérification ainsi que mon Attestation et autorisation de l'étudiant au RDEE du nouvel établissement.

Signature du demandeur

Date

Jour	Mois	Année

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS Entre mon établissement et la province/le territoire

En signant la présente, j'autorise la communication de renseignements au sujet de mon admissibilité au programme et à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ainsi qu'à la destruction de ces renseignements en vertu des lois pertinentes de la province/du territoire en matière de protection des renseignements personnels.

D'autre part je comprends et j'autorise la communication de renseignements (indiquant si je suis étudiant à plein temps et si je maintiens des résultats scolaires satisfaisants) entre mon établissement et la province/le territoire aux fins d'une vérification annuelle du respect des critères et des conditions en matière d'admissibilité au programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers décrits dans la section « Attestation des responsabilités de l'étudiant ».

Je comprends également que l'autorisation que je donne par la présente est valide jusqu'à ce que je la révoque dans le cas où je n'obtiens pas de permis de travail*.

Signature du demandeur

Date

Jour	Mois	Année

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS Entre la province/le territoire et Citoyenneté et Immigration Canada

En signant la présente, j'autorise la communication de renseignements au sujet de mon admissibilité au programme et à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ainsi qu'à la destruction de ces renseignements en vertu de la loi fédérale et des lois pertinentes de la province/du territoire, et de tous les règlements connexes, en matière de protection des renseignements personnels.

D'autre part je comprends et j'autorise la communication de renseignements (indiquant si je suis étudiant à plein temps et si je maintiens des résultats scolaires satisfaisants) entre la province/le territoire et Citoyenneté et Immigration Canada aux fins d'une vérification annuelle du respect des critères et des conditions en matière d'admissibilité au programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers décrits dans la section « Attestation des responsabilités de l'étudiant ».

Je comprends également que l'autorisation que je donne par la présente est valide jusqu'à ce que je la révoque dans le cas où je n'obtiens pas de permis de travail*.

Signature du demandeur

Date

Jour	Mois	Année

* Pour obtenir des renseignements sur la façon de révoquer cette autorisation dans le cas des étudiants qui n'obtiennent pas de permis de travail, veuillez consulter Demande de permis de travail - Guide des étudiants (voir aussi la section 4.2 du Guide à l'intention des représentants désignés des établissements d'enseignement).

Les renseignements que vous donnez dans le présent document sont recueillis en vertu des lois provinciales/territoriales pertinentes et sont conservés dans le Fichier de renseignements personnels CIC PPU 042. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez droit à la protection de vos renseignements personnels et vous avez le droit d'y avoir accès.